LE CACARDEUR

Bulletin municipal
Édition août 2019

Crédit photo : Yvon Finn

Crédit photo : Edith Corbeil

Crédit photo : Julie Soucy

Crédit photo : Kathleen Rousseau

Crédit photo : Roger Langlais

Crédit photo : Karine Cassista

TABLE DES MATIÈRES

CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME ! 3
PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL 6
BUREAUX FERMÉS 7
PHOTOS RECHERCHÉES 8
RENTRÉE SCOLAIRE 2019-2020 8
CONNAISSEZ-VOUS… 9
AVIS À LA POPULATION 11
SERVICE DES LOISIRS 12
POLITIQUE FAMILIALE & MADA 15
SERVICE D'URBANISME 16
TRAVAUX PUBLICS 18
CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À L'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE 20
PROGRAMME RÉNO-RÉGION 22
CAPSULES DE PRÉVENTION : 23
INFORMATION SOPFEU 25
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX 26
MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T 30
ANNONCES ET PUBLICITÉS 31
MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2019 33
TABLE DES MARÉES 34
COORDONNÉES - NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR 35
HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL 35
DATE DE TOMBÉEPROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR 35

Noter que vous pouvez également lire votre Cacardeur, <u>en couleur</u>, sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.pointe-aux-outardes.ca

CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME !

MOT DU MAIRE

Crédit photo : Journal le Manic

Bonjour à vous toutes et tous !

Même si l'été s'est résolument installé dans notre quotidien, votre conseil n'a pas chômé depuis la session ordinaire du 10 juin dernier.

Ainsi, une consultation publique concernant nos règlements municipaux s'est tenue le 25 juin en plus de quatre (4) sessions spéciales (26 juin, 2, 8 et le 23 juillet) et, enfin, une session ordinaire le 2 juillet dernier.

Maintenant, voici les principales décisions prises par votre conseil de même que les informations livrées lors de ces instances.

Dépenses autorisées : Comme vous avez sans doute pu le constater, le Portail d'entrée de notre municipalité commence vraiment à prendre forme. Pour ce faire, nous avons adopté deux (2) résolutions afin d'autoriser des dépenses pour des montants totalisants 14 535$, plus les taxes. Cette somme est consacrée à la location de machinerie et à l'achat de divers matériaux. De plus, il a été résolu que l'argent servant à défrayer ces coûts soit pris dans le surplus accumulé.

Nous avons aussi autorisé, par résolution, la réparation de notre camion GMC 3500 au coût de 2 213,26 $, plus les taxes.

Une résolution a aussi été adoptée afin que Mme Sylvie Ostigny et moi-même puissions assister au Congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) qui aura lieu à Québec les 26, 27 et 28 septembre prochain. Le coût d'inscription pour participer à ce congrès est de 1 749,50 $, plus les taxes, auquel il faut ajouter les frais de déplacements.

Finalement, le conseil a résolu d'autoriser Mme Joëlle Bernier superviseure en loisirs et culture à assister à la Conférence annuelle de l'Association Québécoise du Loisir Municipal qui se tiendra à Laval, les 1er, 2, 3, et 4 octobre prochain, au coût de 435 $, plus les taxes, en plus des frais de déplacements.

Érosion des berges : Le 10 juillet dernier, Mme Dania Hovington, M. Maxime Whissell et moi-même avons pris part à la rencontre de démarrage du projet, visant les travaux pour contrer l'érosion côtière dans le secteur est de la rue Labrie, avec les gens du Ministère de la sécurité publique (MSP) et notre chargé de projet M. Dominic Lachance de la FQM.

Lors de cette rencontre, nous avons fait état de l'avancement du dossier, des étapes de réalisation et des échéanciers pour y parvenir. À ce moment-ci, nous sommes toujours en attente du rapport de modélisation de la Firme Lasalle NHC dont le dépôt a été reporté à l'automne 2019.

Par ailleurs, le MSP assure qu'il est prêt à collaborer avec la FQM afin de répondre aux questions et ainsi compléter l'étude environnementale qui doit être présentée aux deux ministères concernés, soit le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et Pêches et Océans Canada (MPO).

Dans le but de s'assurer que les diverses étapes soient réalisées dans les temps prévus à l'échéancier, les parties ont convenu de tenir régulièrement des rencontres de coordination afin d'en arriver à la mise en chantier des travaux en 2020.

C'est à suivre !

RAPPORT DU MAIRE

FAITS SAILLANTS CONCERNANT LE RAPPORT FINANCIER 2018

Tel que demandé par la Loi et en vue de vous informer, voici quelques données sur l'état financier de votre municipalité.

LE BUDGET 2018 A ÉTÉ UTILISÉ :

1) à l'administration générale de votre municipalité;

2) à la bonne marche des différents services que vous utilisez ou qui sont à votre disposition;

3) aux différents travaux d'aménagement et d'amélioration qui se sont poursuivis selon les prévisions budgétaires.

Les états financiers, pour l'année terminée **au 31 décembre 2018**, révélaient des dépenses de **1 778 923 $**, augmentant le surplus de **310 092 $**, portant ainsi le surplus accumulé à **531 169 $**. La dette à long terme s'élevait à **359 800 $** et les actifs immobilisés à **9 039 610 $**.

Une partie des immobilisations a été subventionnée par les gouvernements et le surplus accumulé.

RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS DE DÉPENSES DES ÉLUS

Suivant les dispositions de la Loi sur le traitement des élus, le maire doit faire mention dans son rapport des éléments suivants :

• Maire :	8 247,00 $	à titre de rémunération
	4 123,50 $	à titre d'allocation
• Conseiller :	2 749,00 $	à titre de rémunération
	1 374,50 $	à titre d'allocation
• Maire suppléant :	2 749,00 $	à titre de rémunération
	1 374,50 $	à titre d'allocation

Le Conseil municipal entend poursuivre les démarches et exercer les pressions nécessaires afin que se concrétisent les dossiers importants.

Le Conseil municipal remercie tout le personnel permanent, occasionnel et les bénévoles qui contribuent au bien-être et au développement de la communauté.

Note : En terminant, si vous voulez en savoir plus sur les décisions prises par vos élus, je vous invite à visiter notre site Web (www.pointe-aux-outardes.ca) où il vous sera possible de consulter les procès-verbaux de toutes les sessions du conseil municipal.

Au plaisir de vous saluer très prochainement, profitez au maximum de l'été pour tout ce qu'il a de meilleur à vous apporter !

Serge Deschênes
Maire de notre magnifique Municipalité de Pointe-Aux-Outardes.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

Prochaine réunion du conseil : Lundi, le 12 août 2019 à 19h30

TAXES MUNICIPALES

PRENEZ NOTE QUE LE TROISIÈME VERSEMENT DE VOS TAXES MUNICIPALES, POUR L'ANNÉE EN COURS, EST LE 20 SEPTEMBRE PROCHAIN.

Si vous faites affaire avec une institution financière, n'oubliez pas de lui faire parvenir une copie de votre compte de taxes afin qu'elle puisse effectuer le paiement de vos taxes.

Vous avez aussi la possibilité de payer vos taxes municipales directement à la municipalité : par chèque ou en argent comptant.

Noter que la municipalité

NE DISPOSE PAS

de terminal pour le

paiement Interac.

BUREAUX FERMÉS

Veuillez prendre note qu'en raison du congé de la Fête du travail,

les bureaux seront fermés lundi, le 2 septembre prochain.

BON CONGÉ À TOUS !

PHOTOS RECHERCHÉES

À tous les mois, la reliure du Cacardeur affiche de nouvelles photos de la municipalité de Pointe-aux-Outardes. Vous verrez également la page couverture changer de couleur avec les saisons.

Alors, je vous invite à me faire parvenir vos images d'activités de plein air, de paysage, de faune, etc. Des photographies qui représentent la beauté de notre municipalité et sa grande diversité. Qui sait, elles se retrouveront peut-être sur la page couverture d'une prochaine édition.

Merci à M. Yvon Finn, Mme Edith Corbeil, Mme Julie Soucy, Mme Kathleen Rousseau, M. Roger Langlais et Mme Karine Cassista pour les photos publiées ce mois-ci.

N'hésitez pas et envoyez vos clichés à l'adresse suivante : **municipalite@pointe-aux-outardes.ca**

RENTRÉE SCOLAIRE 2019-2020

Les vacances estivales tirent à leur fin, il ne reste que quelques semaines pour profiter de cette belle saison avant de recommencer l'école !

Par conséquent, la municipalité désire vous rappeler que les zones scolaires sont des zones à risques. Soyez vigilants en présence d'autobus scolaires et respectez les panneaux de signalisation et les limites de vitesse.

Le 19 août prochain, ce sera la rentrée pour les jeunes du Cégep. Prenez également garde à nos jeunes enfants qui marchent pour se rendre en classe. Pour leur part, ils commenceront l'école le 27 août.

CONNAISSEZ-VOUS…

Depuis sa création, en 1982, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Pointe-aux-Outardes a fait plusieurs études et recommandations au conseil municipal.

Le 11 juillet dernier, un petit cocktail a eu lieu à la municipalité afin de souligner les nombreuses années d'implications de M. Marc Archambault au sein du CCU ainsi que son départ de la région.

M. Archambault s'est joint au comité en 1992 et, a été président de mars 1993 à juillet 2019. Sur la photo, il est entouré de M. le Maire et du conseiller municipal, M. Julien Normand. En signe de reconnaissance, une œuvre des Créations Ferécho lui a été remise.

Toute l'équipe souhaite à M. Archambault beaucoup de bonheur dans sa nouvelle ville d'accueil.

C'est au Parc des Pionniers de Baie-Comeau, du 1er au 7 juillet dernier, qu'a eu lieu la dernière édition du *Grand rappel de sculptures en bâtons de popsicles géants*.

À cette occasion, neuf (9) sculptures ont été créés dont celle des sculpteurs M. Giuseppe Celotto et de M. Jean-Pierre Savard représentée ci-haut. Intitulé *On est tous faits du même bois*, cette sculpture représente le fait que nous sommes tous pareils.

Bravo pour cette réalisation !

C'est au Complexe sportif Claude-Robillard à Montréal qu'a eu lieu, les 24, 25 et 26 mai dernier, le Championnat Canadien des maîtres-nageurs.

Mme Chantal de Verteuil nage dans la catégorie d'âge 75-79 ans et s'entraîne avec le Club les 100 maîtres de Baie Comeau. Lors de cette compétition, elle a remporté quatre (4) médailles d'argent et trois (3) médailles de bronze.

Félicitations Chantal pour cet accomplissement !

C'est le 7 juillet dernier qu'a eu lieu, à la piste de course de Napierville Dragway, la deuxième course de la saison 2019 du Harley Drag Racing Série & Bike Qc (HDRS). M. Steve Chamberland et, son fils, Jérémy étaient tous deux présents lors de cet évènement.

Dans la catégorie Junior, Jérémy, âgé de 14 ans, a remporté la première place. C'est à l'âge de 8 ans qu'il débute les courses.

<u>De gauche à droite sur la photo</u> : le promoteur et ses deux enfants, eux aussi faisant partie de cette catégorie, Jérémy et le directeur de course.

Pour sa part, M. Chamberland, a lui aussi, remporté la première place dans la catégorie Index 10.50.

<u>De gauche à droite sur la photo</u> : le promoteur, M. Steve Chamberland et la directeur de course.

M. Chamberland a créé les deux motos, toutes deux Harley Davidson. Il peut compter sur Jérémy pour l'aider à la confection et l'entretien des motos. C'est une passion commune père-fils.

Félicitations à la famille Chamberland pour cette réussite !

AVIS À LA POPULATION

La municipalité tient à aviser la population **qu'il n'y pas d'inquiètude** à avoir face à cette plante que l'on retrouve sur le territoire.

RASSUREZ-VOUS, IL S'AGIT DE LA BERCE LAINEUSE. Contrairement, à la berce de Caucase, la berce laineuse n'est pas une nuisance pour la biodiversité, elle est une espèce indigène du Québec, c'est-à-dire qui vit naturellement dans une région.

Cependant, il faut se méfier de sa sève, car elle peut provoquer une dermatite de contact. Elle contient les mêmes composés phototoxiques que celle de la berce du Caucase. Toutefois, comme les concentrations sont plus faibles chez la berce laineuse, la sensibilité à cette espèce peut varier d'une personne à l'autre.

PRINCIPAUX TRAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'ESPÈCE

- La berce laineuse peut atteindre jusqu'à 3 mètres de hauteur.
- Fleurs blanches, parfois roses, réunies en grandes ombrelles (15-20 cm).
- Feuilles divisées en 3 à 5 folioles, folioles longuement pétiolées, découpées et dentées.
- Face intérieure des feuilles recouverte de poils blancs, souples et laineux, abondants; donnant une texture feutrée au limbe.
- Tige robuste, cannelée, creuse, présence de poils blancs, souples qui recouvrent entièrement la tige. Elle présente peu ou pas de taches rouges.

SERVICE DES LOISIRS

Août!, l'été bat son plein, même si nous sommes déjà en mode préparation de l'automne. Le camp de jour en est presqu'à sa fin, encore deux (2) semaines d'activités à venir pour nos jeunes!

La municipalité désire remercier toutes les familles pour leur participation, en aussi grand nombre, au Camp de jour de cette année.

Merci également :

- à l'équipe d'animateurs : Tommy, Kelly, Antoine et Samuel.
- à nos moniteurs de soccer : Tristan et Samuel, qui ont fait bouger les jeunes cet été.
- à Jean-François et Frédéric pour avoir transmis leur passion pour la balle à de nombreux jeunes encore cette année!

La balle pour adultes connait également un franc succès avec un peu plus d'une trentaine de personnes qui s'adonnent à la pratique de ce sport! Une population active dans une municipalité dynamique! Nous avons de quoi être fiers!

Des remerciements aussi à notre partenaire **Unité régionale loisirs et sports Côte-Nord** via le programme *On bouge sur la Côte-Nord* pour la bonification de l'équipement d'entraînement de soccer. En effet, grâce à ce programme, nous avons pu acheter du matériel pour les entraînements.

Dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) piloté par ID Manicouagan, les responsables de la balle et les bénévoles avaient, aussi, pour mandat de consacrer du temps en recherche de commanditaires. Ces démarches, grandement appréciées, ont permis d'obtenir de la poussière de pierre pour le rehaussement du terrain de baseball, gracieuseté de l'entreprise R&G St-Laurent inc.

Grâce à cette Politique, la municipalité en collaboration avec les bénévoles a obtenu une aide financière pour optimiser la pratique de ce sport. De l'équipement d'entraînement de même que pour l'entretien du terrain a

été acheté. De plus, un système de publi-diffusion sera installé au Centre des loisirs afin de permettre la description des parties et pour de l'animation extérieure lors d'activités. Il est également prévu de former des citoyens à titre d'entraîneurs et d'arbitres.

C'est en s'unissant que nous pouvons ainsi développer et faire avancer les choses.

GRAND RETOUR

Il nous fait plaisir de vous annoncer le grand retour du **Salon des loisirs de Pointe-aux-Outardes**.

En effet, **le jeudi 29 août dès 18h30**, différents organismes ainsi que les activités offertes par la municipalité seront présentés au Centre des loisirs. C'est le moment idéal, pour tous, de procéder aux inscriptions pour la prochaine saison!

Art'Scène, la bibliothèque municipale, la FADOQ, le cercle des fermières et plus encore seront sur place! Venez en grand nombre!

Plus de détails à venir au courant du mois d'août, sur la page Facebook de la municipalité.

En terminant, Je vous réitère mon invitation à me contacter en ce qui a trait à vos idées, vos projets en termes de loisirs et de culture. Je verrai à être à votre écoute et à vous aider au meilleur de mes connaissances.

Restez à l'affût, nous vous préparons, avec l'aide de plusieurs bénévoles, de belles choses.

Je vous laisse avec un petit montage photos du mois de juillet pour les amis du Camp de jour.

Bon mois d'août à tous!
Joëlle Bernier, 418-567-2177 poste 1

Camp de jour
Juillet 2019

POLITIQUE FAMILIALE & MADA

PROCHAIN CAFÉ VIENNOISERIES

Mardi le 13 août de 9h à 11h30, en direct du Parc Nature, nous prendrons un café avant d'aller faire une visite de certains nichoirs disponibles.

Venez profiter de l'occasion pour voir ou revoir les installations de ce petit joyau de chez nous!

À chaque samedi, dès le 3 août, certains producteurs ou artisans locaux seront aux **kiosques du Portail d'entrée entre 10h00 et 16h00** dans le cadre des Marchés publics de Pointe-aux-Outardes!

Allez à leur rencontre afin de voir leurs différents produits!

Plusieurs choses à venir pour l'automne!

Surveillez la prochaine édition de votre Cacardeur.

SERVICE D'URBANISME

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

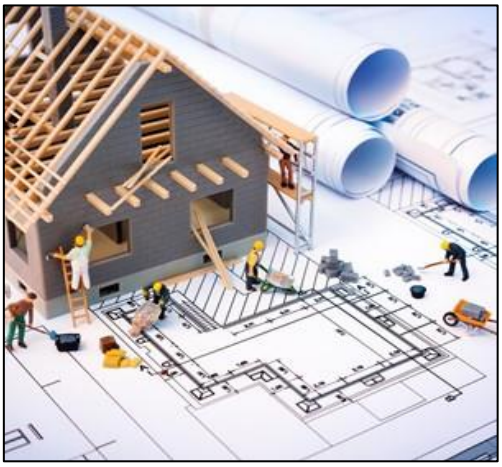

Vous prévoyez faire des rénovations ou autres, vous aurez besoin d'un permis. À cet effet, prévoir un délai puisque l'inspecteur dispose de 30 jours pour émettre le permis.

Prenez note que tous les formulaires de demande de permis sont sur le site Web de la municipalité http://www.pointe-aux-outardes.ca/urbanisme-et-environnement à l'onglet « Service aux citoyens » et puis « Urbanisme et environnement ». Vous pouvez également vous les procurer au bureau municipal. Il suffit de compléter le formulaire de demande et nous le faire parvenir.

Afin d'accélérer l'émission du permis, nous vous demandons de prendre en considération les renseignements suivants :

- Les mardis et jeudis sont réservés pour ceux qui désirent recevoir de l'information concernant les travaux que vous voulez faire ;
- Nom, adresse, lieu des travaux et numéro de téléphone ;
- Plan, croquis, photos de votre construction, agrandissement ou rénovation ;
- Dessiner sur un papier l'emplacement des nouveaux travaux ou l'ajout à la construction existante ;
- Indiquer la dimension de la construction ;
- Indiquer les matériaux utilisés ;
- Qui fait les travaux ?
- Quand débuteront les travaux ?

S'il y a d'autres informations à demander ou si le permis est prêt, l'inspecteur en bâtiment communiquera avec vous.

VISITE DE TERRAIN : OBLIGATION DE RECEVOIR L'OFFICIER

- **Selon le Code Municipal à l'article 492**

SECTION III - DES BÂTIMENTS (visites des maisons)

492. Toute municipalité locale peut faire, modifier ou abroger des règlements pour autoriser ses officiers à visiter et à examiner, entre 7 et 19 heures, toute propriété mobilière et immobilière, ainsi que l'intérieur et l'extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si les règlements y sont exécutés, pour vérifier tout renseignement ou pour constater tout fait nécessaire à l'exercice par la municipalité du pouvoir de délivrer un permis, d'émettre un avis de conformité d'une demande, de donner une autorisation ou toute autre forme de permission, qui lui est conféré par une loi ou un règlement et pour obliger les propriétaires, locataires ou occupants de ces maisons, bâtiments et édifices, à recevoir ses officiers et à répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution des règlements.
(C.M. 1916, a. 392; 1996, c. 2, a. 455; 2001, c. 35, a. 28.)

- **Selon le règlement #340-18 relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction.**

2.1.3 VISITE DES TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Dans l'exercice de ses fonctions, l'officier peut, entre 7 heures et 19 heures, visiter tout terrain et toute construction afin de s'assurer de l'observance des règlements d'urbanisme.

2.7 OBLIGATION DE RECEVOIR L'OFFICIER

Toute personne doit recevoir l'officier, lui donner toute l'information qu'il requiert et lui faciliter l'accès à toute partie du bâtiment et du terrain.

CIVISME SONORE

Selon les règles de bon voisinage, gardez à l'esprit que le son élevé de votre musique peut nuire au bien-être et à la tranquillité de votre entourage.

Alors, pour le confort et le respect de tous, ajustez la tonalité de votre musique de façon à ce que les voisins ne soient pas incommodés par votre sélection musicale.

Aussi, il est bon d'avertir vos voisins si vous faites un party dans votre cour ou des travaux et que vous pensez que le bruit pourrait les déranger.

TRAVAUX PUBLICS

LUMIÈRES DE RUE - SIMPLE RAPPEL

Si vous avez connaissance que des lumières de rue sont défectueuses dans votre secteur, veuillez en aviser la municipalité.

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

La municipalité avise les citoyens demeurant **sur le chemin Principal et sur la rue de Baie-Saint-Ludger** que la vidange des fosses septiques aura lieu en début septembre.

Surveillez la prochaine édition du Cacardeur afin de connaître tous les détails.

HORAIRE D'ARROSAGE

Voici l'horaire estival allant du **1er juin au 15 octobre**, selon lequel vous aurez droit d'arroser et de procéder au nettoyage de vos voitures, **soit : entre 18 h et 22 h** :

SECTEUR POINTE-AUX-OUTARDES	
LUNDI	Du 595 au 632 chemin Principal
MARDI	Du 1 au 163 rue Labrie
MERCREDI	Du 164 au 227 rue Labrie
JEUDI	Du 228 au 258 rue Labrie et rue David
VENDREDI	Du 259 au 390 rue Labrie

SECTEUR LES BUISSONS	
LUNDI	Du 39 au 139-A chemin Principal
MARDI	Du 140 au 200 chemin Principal et rues Bélanger, de la Source, Finn, Outardes, Dallaire, Chevalier et Tremblay
MERCREDI	Du 201 au 301 chemin Principal et rue Gagné
JEUDI	Du 302 au 334 chemin Principal et rues Saint-Laurent, des Bouleaux, Harvey et du Moulin
VENDREDI	Du 341 au 493 chemin Principal et rues Bilodeau, Radisson, du Coteau, Boisjoli, Olympique, Albert et Gaston

MATÉRIAUX DE REMPLISSAGE

Le service des travaux publics vous informe qu'il vous est possible d'obtenir des matériaux pour du remplissage amassés suite à divers travaux effectués dans la municipalité.

Pour ce faire, veuillez communiquer au 418-567-2203 afin que l'on puisse prendre vos coordonnées.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À L'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation fait appel à vous !

Campagne *Mon empreinte bleue* !

Affaires municipales et Habitation Québec

Saviez-vous qu'au Québec, la surconsommation d'eau a d'importantes répercussions économiques et environnementales, sans compter que l'utilisation d'eau chaude a un impact sur les factures d'électricité.

Nous avons tous un rôle à jouer pour protéger et préserver cette ressource précieuse, notamment en repensant nos habitudes de consommation résidentielle.

VOUS VOULEZ CONNAITRE VOTRE CONSOMMATION D'EAU A LA MAISON?

Pour découvrir votre empreinte bleue, visitez le site Internet ci-bas mentionné et répondez à un court quiz interactif sous le thème : *Fermez l'eau. Sauvez gros.*

Pendant la saison estivale, la consommation résidentielle peut augmenter de manière importante en raison de l'usage extérieur (arrosage, piscine, etc.).

Le gaspillage d'eau à la maison peut être évité par la réparation des fuites, par la modification de certaines habitudes et par le choix de modèles d'équipement économes en eau lors du remplacement de ceux-ci.

Fermez l'eau, sauvez gros!

- Même s'il y a une perception d'abondance et de gratuité de l'eau chez les Québécois, la gestion de l'eau potable est complexe. Produire l'eau potable et traiter les eaux usées engendre des coûts importants pour les municipalités et par le fait même, pour les citoyens.
- Les volumes unitaires d'eau distribués par les municipalités québécoises sont supérieurs aux moyennes nord-américaines et européennes, ce qui entraîne une hausse du coût des services d'eau.
- En économisant collectivement l'eau potable, il est possible d'éviter des investissements visant à accroître la capacité des infrastructures.
- En économisant l'eau chaude, les citoyens consomment moins d'énergie et peuvent diminuer leur facture d'électricité.

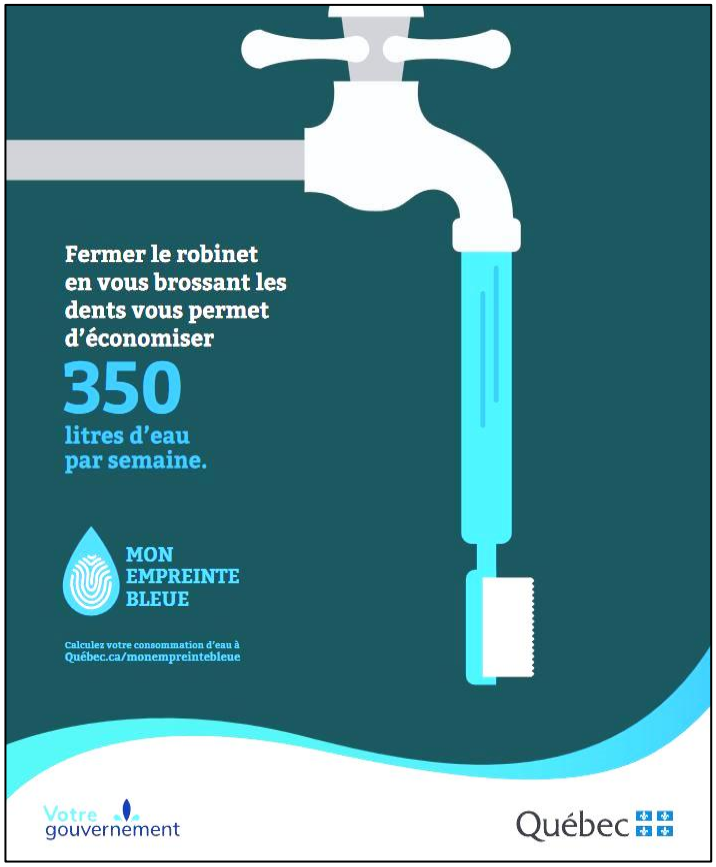

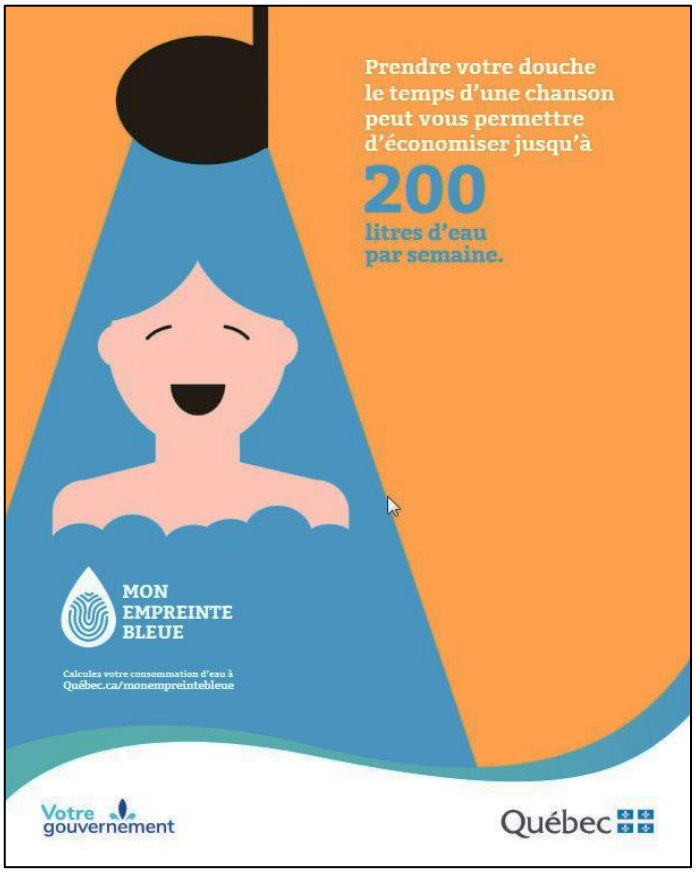

Source :[*https://www.mamh.gouv.qc.ca/infrastructures/campagne-mon-empreinte-bleue*](https://www.mamh.gouv.qc.ca/infrastructures/campagne-mon-empreinte-bleue)

PROGRAMME RÉNO-RÉGION

PROGRAMMATION 2019-2020 *(23 avril 2019 au 31 mars 2020)*

BÂTISSONS DU MIEUX-VIVRE

Votre résidence nécessite des réparations majeures ?

Vous êtes propriétaire-occupant ?

Votre revenu est limité ?

Le programme RénoRégion peut vous être utile !

L'aide financière peut atteindre 95 % du coût des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 $. Cette subvention est versée seulement lorsque les travaux sont terminés. Le pourcentage de l'aide varie selon le revenu et la taille du ménage.

Le propriétaire n'est pas tenu de corriger l'ensemble des défectuosités relevées sur son bâtiment. Il doit accorder la priorité aux défectuosités qui touchent la sécurité ou la santé des occupants en rapport avec au moins un des éléments suivants : la structure, la charpente, la plomberie, le chauffage, l'électricité et la sécurité-incendie. Le coût minimal des travaux de réparations doit être de 2 000 $ et plus.

Vous devez faire exécuter vos travaux par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.

IMPORTANT : Tous les travaux exécutés avant d'avoir obtenu le certificat d'admissibilité émis par la MRC ne sont pas admissibles.

La Société d'habitation du Québec administre ces programmes et en confie l'application à l'échelle locale aux Municipalités régionales de comté (MRC).

Pour information : *M. Jimmy Blouin 418-589-9594 poste 239*
jimmy.blouin@mrcmanicouagan.qc.ca

POMPIERS VOLONTAIRES

BRIGADE DE POMPIERS VOLONTAIRES – RECRUTEMENT

Si vous désirez faire partie de la brigade de pompiers volontaires, faites-nous parvenir votre demande et nous communiquerons avec vous.

Nous avons toujours besoin de personnes qui veulent s'engager et aider les autres.

En cas d'urgence, composez le 9-1-1

CAPSULES DE PRÉVENTION :

Les dangers du monoxyde de carbone lors d'activités de plein air.

Différents équipements de plein air comme les réchauds, les chaufferettes, les poêles à cuisiner, etc., sont alors utilisés. Ces appareils peuvent produire du monoxyde de carbone (CO), gaz toxique inodore, incolore, sans goût et indétectable par l'homme. Il est primordial, devant le danger potentiel d'une intoxication au CO, d'adopter des comportements sécuritaires et de se munir d'un avertisseur de CO.

Quoi faire si l'avertisseur de CO se déclenche?

- Évacuez rapidement les lieux en sortant à l'extérieur;
- Composez le 9-1-1;

- Ne réintégrez pas les lieux sans vous être d'abord assuré que ces derniers sont sécuritaires;
- Déterminez la cause du déclenchement de l'avertisseur de CO et apportez les correctifs nécessaires en vous référant au besoin à une personne qualifiée.

Comportements sécuritaires à adopter

- Toujours suivre les directives du fabricant pour une utilisation sécuritaire de vos appareils;
- Utilisez les appareils de cuisson portatifs à l'extérieur;
- Pour réchauffer l'air ambiant, utilisez des appareils conçus spécifiquement à cet effet et assurez-vous qu'ils peuvent être utilisés à l'intérieur;
- Assurez-vous d'une aération suffisante et adéquate;
- Utilisez les outils et les autres équipements à moteur à combustion uniquement dans des espaces ouverts et bien ventilés (génératrice, etc.);
- Procédez à un entretien rigoureux de vos appareils de chauffage, de cuisson, etc.

Le saviez-vous?

La flamme produite par la combustion du propane et du butane devrait être bleue.

L'apparition d'une flamme jaune, lumineuse ou de suie peut être une indication que la combustion du gaz est mauvaise ou incomplète et qu'il y a risque de production de CO. Soyez attentifs.

Source : https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/monoxyde-plein-air.html

INFORMATION SOPFEU

En cette période propice aux incendies de forêt, la SOPFEU rappelle qu'en moyenne plus de 83 incendies de forêt sont déclenchés en province chaque année par des personnes qui jettent leurs mégots de cigarette par terre sans se soucier du risque que cela comporte.

Par temps chaud et sec, un mégot qui atterrit dans la broussaille peut facilement allumer un incendie. Avec un peu de vent, toutes les conditions sont réunies pour embraser la forêt.

Pour réduire les risques, la SOPFEU recommande aux fumeurs qui travaillent en forêt ou qui s'y rendent pour des activités récréatives d'adopter les comportements suivants :

- Éviter de se débarrasser d'un mégot de cigarette par la fenêtre d'un véhicule;
- Pour fumer, demeurer immobile sur une surface dégagée (terre battue ou gravier);
- Ne pas fumer en marchant ou en se déplaçant en VTT;
- Éteindre le mégot en le mouillant ou en l'écrasant sur une roche;
- Ne pas jeter le mégot par terre;
- Disposer du mégot dans un endroit prévu à cet effet.

SOPFEU
Société de protection des forêts contre le feu

La SOPFEU tient à rappeler qu'environ 76 % de ces incendies sont imputables à l'activité humaine.

La collaboration de tous demeure essentielle pour en réduire le nombre.

Source :[*http://sopfeu.qc.ca/communiques/les-megots-mal-eteints-demeurent-une-cause-importante-de-feu-de-foret/*](http://sopfeu.qc.ca/communiques/les-megots-mal-eteints-demeurent-une-cause-importante-de-feu-de-foret/)

L'application mobile de la SOPFEU est un incontournable pour tous les amateurs et utilisateurs de la forêt ou à proximité de celle-ci

Elle permet de :

- Connaître le danger d'incendie où que vous soyez;
- Connaître l'emplacement des feux en activité sur sa carte interactive;
- Être informé des restrictions en vigueur comme l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert, par exemple;
- Recevoir les communiqués de la SOPFEU

Offerte gratuitement sur les plateformes iOS et Android, elle vous permettra un séjour sécuritaire en forêt.

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

PRISE DE SANG ET SOINS INFIRMIERS

Pour prendre rendez-vous, pour une prise de sang, vous devez téléphoner au numéro **418-567-2274** et laisser votre nom et numéro de téléphone ou encore vous **présenter à la réception du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chute-aux-Outardes, du lundi au jeudi entre 8h30 et 11h45.**

Horaire du service : Municipalité de Pointe-aux-Outardes située au 471, chemin Principal. Tous les mardis de 8h à 9h45

Il fait très chaud !

Assurez-vous de :

- boire de **6 à 8 verres d'eau** par jour ou selon les indications du médecin ;
- passer au moins 2 heures par jour dans un **endroit climatisé ou frais.**

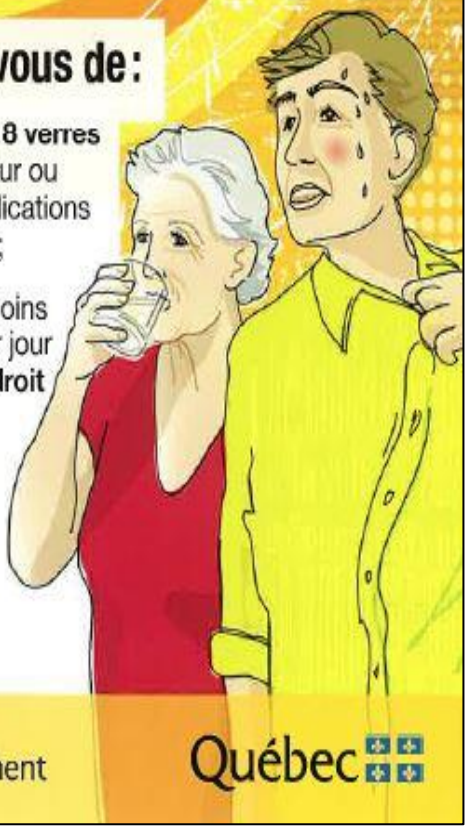

Votre gouvernement

Québec

Quand il fait très chaud, votre état de santé peut se détériorer rapidement.

Pour vous protéger des effets de la chaleur :

- buvez de **6 à 8 verres d'eau** par jour ou selon les indications du médecin ;

- passez au moins 2 heures par jour dans un **endroit climatisé ou frais** (centre commercial, bibliothèque, etc.) ;

- prenez au moins **1 douche ou 1 bain frais** par jour ou rafraîchissez votre peau plusieurs fois par jour avec une serviette mouillée ;
- évitez l'alcool ;

- réduisez les efforts physiques ;
- portez des **vêtements légers** ;

- **prenez des nouvelles** de vos proches, surtout ceux qui sont en perte d'autonomie ou qui vivent seuls.

En cas de malaise ou si vous avez des questions sur votre santé, appelez Info-Santé **8-1-1** ou renseignez-vous auprès d'un professionnel de la santé.

En cas d'urgence, appelez le **9-1-1**.

Pour en savoir plus :
www.sante.gouv.qc.ca

Santé et Services sociaux Québec

16-269-01FA © Gouvernement du Québec, 2016

UNE PISCINE SECURITAIRE POUR UNE BAIGNADE PARFAITE

Il suffit de quelques secondes pour qu'un enfant s'esquive dans la cour arrière et accède à la piscine sans que personne ne s'en rende compte.

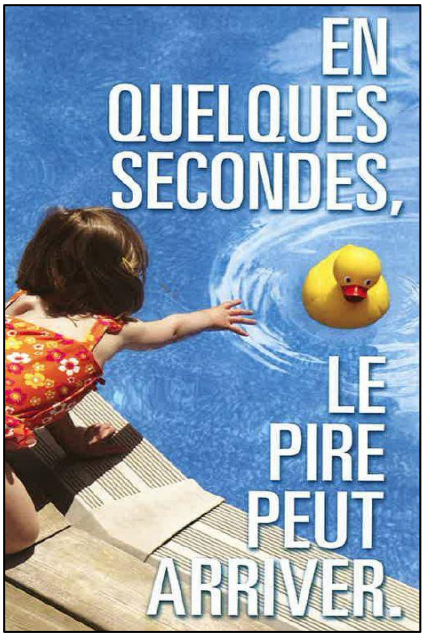

Rendre sa piscine inaccessible, c'est éviter qu'un enfant y chute accidentellement en votre absence. Dans la majorité des cas de noyade dans les piscines résidentielles, il n'y avait pas de clôture ou celle-ci était non conforme aux normes de sécurité.

Une clôture sécuritaire doit être impossible à escalader, à ouvrir, à franchir par de jeunes enfants. Les portes doivent être pourvues d'un mécanisme de fermeture (ressort) et de verrouillage automatique (loquet). Pour les piscines hors terre ou semi-creusées, choisissez une échelle à portière ou barrière à fermeture automatique.

Éloignez les objets qui pourraient être utilisés pour grimper près de la piscine. Installez votre système de filtration ou tout objet (escalier, rocher, bac à fleur…) à plus d'un mètre de la paroi de la piscine et vérifier régulièrement qu'aucun bac, jouet ou autre objet n'ait été posé par inadvertance près de la piscine ou de la clôture.

Durant la baignade, ne laissez JAMAIS un enfant sans surveillance. Vous vous absentez, ne serait-ce que quelques secondes ? Confiez la surveillance à un autre adulte.

«Seulement 32 % des Québécois surveillent leurs enfants de moins de 12 ans en tout temps près de l'eau, révèle un sondage Léger. Selon la Société de sauvetage, division du Québec, il s'agit d'une situation alarmante alors que 35 noyades ont été recensées cette année au Québec, soit cinq de plus qu'à pareille date l'année dernière». [1]

ASSUREZ LA SÉCURITÉ DES VÔTRES. CONTRÔLEZ L'ACCÈS À VOTRE PISCINE. NE RELÂCHEZ JAMAIS VOTRE SURVEILLANCE.

Source : http://www.baignadeparfaite.com/fr/accueil

1. https://www.ledroit.com/actualites/seulement-32--des-quebecois-surveillent-leurs-enfants-en-tout-temps-pres-de-leau-

AVANT QU'UN MOUSTIQUE VOUS PIQUE...

PROTÉGEZ-VOUS !

Les moustiques peuvent transmettre certaines infections lorsqu'ils nous piquent. Au Québec, les principales infections qu'ils peuvent nous transmettre sont le virus du Nil occidental (VNO) et les virus du sérogroupe Californie (VSC).

Bien que dans la majorité des cas les personnes infectées ne présentent aucun symptôme, lorsque des symptômes sont présents, les plus fréquents sont des maux de tête et de la fièvre. Dans de rares cas, des symptômes neurologiques peuvent survenir, tels qu'une inflammation du cerveau (encéphalite).

Tout le monde peut être infecté par le VNO ou les VSC. Les personnes qui travaillent ou qui pratiquent des activités à l'extérieur, davantage exposées aux moustiques, ont plus de risques d'être infectées, surtout si elles y passent de longues heures.

Éviter les piqûres de moustiques est la meilleure façon de prévenir ces infections.

Votre gouvernement

Québec

MESURES DE PROTECTION

Adoptez de simples mesures de protection personnelle pour réduire le risque d'être piqué.

- Portez des vêtements longs de couleur claire lorsque vous allez à l'extérieur, surtout durant les périodes d'activité des moustiques.
- Installez des moustiquaires en bon état sur les portes et les fenêtres de votre maison, ainsi que sur votre tente et votre abri de camping.
- À l'extérieur, couvrez de filets moustiquaires les parcs pour enfants et les poussettes.

- Utilisez un chasse-moustiques lors de vos activités extérieures. Il est recommandé d'utiliser un chasse-moustiques à base de DEET, d'icaridine, d'eucalyptus citronné ou d'huile de soya.

Cherchez à réduire le nombre de moustiques dans votre environnement, en éliminant entre autres l'eau stagnante autour de votre résidence.

Il faut également penser à se protéger contre les piqûres de moustiques quand vous voyagez, notamment dans les pays tropicaux. Dans ces cas, les moustiques peuvent transmettre des maladies telles que la malaria, le virus Zika, la dengue, le virus Chikungunya et le virus de la fièvre jaune.

Si vous présentez des symptômes à la suite d'une piqûre de moustique, communiquez avec Info-Santé 811.

Pour plus d'information, consultez :

Québec.ca/vno

19-211-01PA © Gouvernement du Québec, 2019

Santé et Services sociaux Québec

MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T

La Maison des jeunes le S.Q.U.A.T (**S**avoir être **Q**uelqu'un d'**U**nique **A**ux yeux de **T**ous) est un organisme à but non lucratif qui a comme objectif de créer un milieu de vie sain et équilibré lors de rencontres amicales pour les adolescents de 12 à 17 ans.

Comme activité de financement, les jeunes ont peint la passerelle du Portail d'entrée ainsi qu'effectué le nettoyage des fossés de la municipalité. Pour le travail accompli, la municipalité de Pointe-aux-Outardes accorde un don de 1 500$ à la Maison des jeunes.

Pour être au courant des activités et des mises à jour, rejoignez le groupe **Facebook** de la Maison des jeunes au **Mdj le S.Q.U.A.T**

Responsable : Maryvonne Tremblay
Informations : 418-567-1202
Courriel : mdjlesquat@hotmail.com

ANNONCES ET PUBLICITÉS

JOUR DES SCIENCES AU PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES!

La journée d'amusement des sciences aura lieu samedi, le 17 août de 10h à 15h au Parc Nature de Pointe-aux-Outardes.

Les apprentis scientifiques seront initiés à la science de façon ludique et impressionnante en compagnie de notre "Savant Fou", Frédéric Bénichou!

Les jeunes feront l'apprentissage par le plaisir et Frédéric leur réserve une expérience unique, surprenante et mystérieuse. Tellement mystérieuse qu'il a, à peine, voulu nous dévoiler ses secrets!

Saurez-vous le faire parler le 17 août prochain et percer tous ses secrets?

LE TARIF EST DE 10$ PAR ENFANT DE 6 A 12 ANS,
LES PLACES SONT LIMITES,
RESERVEZ TOUT DE SUITE AU 418-567-4227

Literie Déco & Matelas Rabai$

Nouveau magasin

Nous vendons : Lit, Matelas, Douillette, Drap
Oreiller, Sofa et Fauteuil inclinable, Divan Lit
Lit Ajustable Électrique & Lit Escamotable
Bianka Chassé & Jacques Houde
418-293-1750, 846 Rue Bossé

Télévision régionale de la Péninsule
Licence 201506016877-01

BINGOS RÉGULIERS À TOUS LES JEUDIS à 19 h 30

Spécial bingo le 1er jeudi de chaque mois : total des prix 3 600$

Livret : 10$ Bonanza : 1$

	Régulier	Spécial
TOTAL DES PRIX :	**3 200$**	**3 600$**

	CARTE	PRIX	PRIX
1-tour ordinaire : 2 bingos après 10 balles	bleu	200 $	200$
2-tour en T⊥ : en haut ou en bas	orange	250 $	250$
3-tour ordinaire : 2 bingos après 10 balles	vert	200 $	200$
4-tour du FREE	jaune	250 $	250$
Bonanza : 3 bingos sur la même carte		**300 $**	**400$**
5-tour ordinaire : 2 bingos après 10 balles	rose	200 $	200$
6-tour en X	grise	250 $	250$
7-tour ordinaire : 2 bingos après 10 balles,	olive	200 $	200$
8-tour : 1e carte pleine	**brun**	**1 000 $**	**1 200$**
2e carte pleine	**brun**	**350 $**	**450$**

Réclamation des prix : Les gagnants doivent se présenter avec **la feuille gagnante complète** à la Télévision régionale de la Péninsule au 113, Vallilée à Chute-aux-Outardes, **le vendredi de 9 h à midi** et **du lundi au mercredi de 8 h 30 à 16 h et le jeudi de 8 h 30 à 19 h 30**.

Points de vente :

Pointe-aux-Outardes : Dépanneur Fanatik
Pointe-Lebel : Suzanne Imbeault, 155, 4e rue, Parc Langlois, au Marché du Centre
Chute-aux-Outardes : Télévision régionale de la Péninsule (418-567-2650)

MATIÈRES RÉSIDUELLES
CALENDRIER 2019

Pour les nouveaux arrivants ou pour ceux qui l'ont perdu, nous en avons quelques exemplaires à la municipalité.

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Lundis : Ordures **Vendredis : Recyclage**

Lundi, le 2 septembre : Installation fermée

QUE DOIS-JE DÉPOSER DANS MON BAC BLEU?

PAPIER ET CARTON

- Journaux, annuaires, circulaires, livres, revues
- Feuilles, enveloppes, sacs de papier
- Rouleaux, boîtes, cartons de lait, de jus, d'œufs
- Mouchoirs, essuie-tout, papier carbone, papier ciré ou plastifié, papier d'emballage

PLASTIQUE

1 2 3 4 5 7

- Bouteilles
- Contenants alimentaires et de produits d'entretien ménager
- Bouchons et couvercles de plastique
- 6
- Plastique sans numéro, sacs et pellicules de plastique, jouets, assiettes et ustensiles

VERRE

- Bouteilles, contenants, pots
- Miroirs, vaisselle, pyrex, cristal, ampoules

MÉTAL

- Articles en aluminium, (assiettes, plats, etc.)
- Boîtes de conserve, couvercles
- Cannettes métalliques et en aluminium

Écocentre de Baie-Comeau (418-589-4557)
du mardi au samedi de 8h à 17h
800, avenue E.-Schlemm

Magasin de réemploi phase 2 :
du mardi au samedi de 9h à 17h
800, avenue E.-Schlemm

TABLE DES MARÉES

VOICI L'HORAIRE DES MARÉES POUR LE MOIS D'AOÛT

Day	Time	Metres	Feet	jour	heure	mètres	pieds
1	0137	**3.9**	12.8	**16**	0223	**3.5**	11.5
	0811	**0.0**	0.0		0850	**0.4**	1.3
TH	1410	**3.1**	10.2	FR	1447	**2.9**	9.5
JE	2001	**0.1**	0.3	VE	2038	**0.4**	1.3
2	0225	**4.1**	13.5	**17**	0257	**3.5**	11.5
	0856	**–0.1**	–0.3		0920	**0.4**	1.3
FR	1457	**3.2**	10.5	SA	1520	**2.9**	9.5
VE	2051	**0.0**	0.0	SA	2112	**0.4**	1.3
3	0313	**4.1**	13.5	**18**	0330	**3.4**	11.2
	0941	**–0.1**	–0.3		0948	**0.4**	1.3
SA	1544	**3.3**	10.8	SU	1553	**3.0**	9.8
SA	2141	**0.0**	0.0	DI	2147	**0.5**	1.6
4	0401	**4.0**	13.1	**19**	0403	**3.3**	10.8
	1026	**–0.1**	–0.3		1017	**0.5**	1.6
SU	1632	**3.4**	11.2	MO	1626	**3.0**	9.8
DI	2232	**0.1**	0.3	LU	2223	**0.6**	2.0
5	0450	**3.8**	12.5	**20**	0437	**3.1**	10.2
	1111	**0.1**	0.3		1046	**0.6**	2.0
MO	1721	**3.4**	11.2	TU	1659	**2.9**	9.5
LU	2326	**0.3**	1.0	MA	2301	**0.7**	2.3
6	0541	**3.5**	11.5	**21**	0512	**2.9**	9.5
	1159	**0.3**	1.0		1118	**0.7**	2.3
TU	1812	**3.3**	10.8	WE	1737	**2.9**	9.5
MA				ME	2344	**0.8**	2.6
7	0026	**0.5**	1.6	**22**	0551	**2.7**	8.9
	0635	**3.1**	10.2		1154	**0.8**	2.6
WE	1249	**0.5**	1.6	TH	1819	**2.9**	9.5
ME	1908	**3.2**	10.5	JE			
8	0134	**0.7**	2.3	**23**	0034	**0.9**	3.0
	0735	**2.8**	9.2		0637	**2.5**	8.2
TH	1346	**0.8**	2.6	FR	1238	**0.9**	3.0
JE	2010	**3.1**	10.2	VE	1910	**2.8**	9.2

Day	Time	Metres	Feet	jour	heure	mètres	pieds
9	0252	**0.8**	2.6	**24**	0138	**1.0**	3.3
	0845	**2.5**	8.2		0735	**2.3**	7.5
FR	1449	**0.9**	3.0	SA	1334	**1.0**	3.3
VE	2119	**3.0**	9.8	SA	2012	**2.8**	9.2
10	0411	**0.8**	2.6	**25**	0257	**1.1**	3.6
	1000	**2.4**	7.9		0849	**2.2**	7.2
SA	1556	**0.9**	3.0	SU	1444	**1.0**	3.3
SA	2228	**3.1**	10.2	DI	2124	**2.9**	9.5
11	0521	**0.8**	2.6	**26**	0417	**0.9**	3.0
	1111	**2.4**	7.9		1009	**2.3**	7.5
SU	1659	**0.9**	3.0	MO	1559	**0.9**	3.0
DI	2330	**3.2**	10.5	LU	2234	**3.1**	10.2
12	0617	**0.7**	2.3	**27**	0523	**0.7**	2.3
	1208	**2.5**	8.2		1118	**2.5**	8.2
MO	1755	**0.8**	2.6	TU	1706	**0.7**	2.3
LU				MA	2336	**3.4**	11.2
13	0023	**3.3**	10.8	**28**	0618	**0.4**	1.3
	0704	**0.6**	2.0		1215	**2.7**	8.9
TU	1255	**2.6**	8.5	WE	1805	**0.5**	1.6
MA	1842	**0.7**	2.3	ME			
14	0107	**3.4**	11.2	**29**	0031	**3.7**	12.1
	0744	**0.5**	1.6		0705	**0.2**	0.7
WE	1335	**2.7**	8.9	TH	1304	**3.0**	9.8
ME	1924	**0.6**	2.0	JE	1859	**0.2**	0.7
15	0147	**3.5**	11.5	**30**	0121	**3.9**	12.8
	0818	**0.4**	1.3		0750	**–0.1**	–0.3
TH	1412	**2.8**	9.2	FR	1351	**3.3**	10.8
JE	2002	**0.5**	1.6	VE	1949	**0.0**	0.0
				31	0209	**4.1**	13.5
					0833	**–0.2**	–0.7
				SA	1436	**3.5**	11.5
				SA	2038	**–0.2**	–0.7

COORDONNÉES - NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR

MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

471, Chemin Principal
Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0

Téléphone : 418-567-2203
Télécopieur : 418-567-4409
Courriel : municipalite@pointe-aux-outardes.ca
www. pointe-aux-outardes.ca

Centre des loisirs : 418-567-2177 poste 1
Pompiers, ambulance, police : 911
Bibliothèque municipale (lundi soir) : 418-567-2281poste 5109
Régie de gestion des matières résiduelles : 418-589-4557
Site d'enfouissement : 418-567-3118 ou 418-589-4557
Maison des jeunes : 418-567-1202
CLSC : 418-567-2274
Fourrière municipale : 418-589-1597

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi	7h45 à 12h	13h à 16h30
Mardi	7h45 à 12h	13h à 16h30
Mercredi	7h45 à 12h	13h à 16h30
Jeudi	7h45 à 12h	13h à 16h30
Vendredi	8h à 12h	Fermé

DATE DE TOMBÉE
PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR

La date de tombée pour faire parvenir les informations que vous voulez voir paraître dans le Cacardeur - édition septembre 2019 est **vendredi, le 23 août à midi.**

FESTIVAL COUNTRY DES NORD-CÔTIERS

CAMPING PARC DE LA RIVE
15, 16, 17 et 18 août 2019

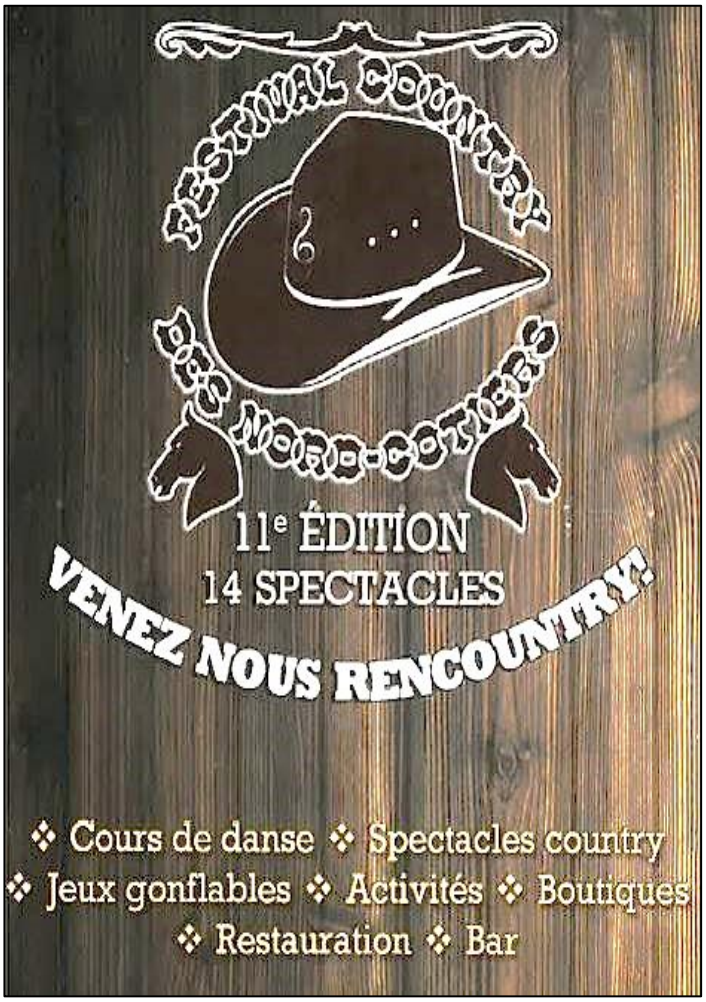

BILLETTERIE

Jeudi : 20$ / par jour (adulte)
Vendredi : 30$ / par jour (adulte)
Samedi : 30$ / par jour (adulte)
Dimanche : 10$ / par jour (adulte)

Moins de 12 ans : gratuit

POINT DE VENTE : FORFAITS

4 jours à 55$ /personne

DEPANNEUR ÉPICERIE R. VALLEE
(Pointe-aux-Outardes)

CAMPING PARC DE LA RIVE
(Baie-Saint-Ludger)

RESTAURANT RIVIERA
(Chute-aux-Outardes)

RELAX-ONGLE
(Chute-aux-Outardes)

RESTAURANT MONT-BLANC
(Baie-Comeau)

AB ÉLECTRONIQUE
(Baie-Comeau)

GINETTE QUESSY : 418-968-6218
(Sept-Îles)

POUR NOUS JOINDRE

Festival Country des Nord-Côtiers
Téléphone : 418-295-5073 ou 418-567-7984
Courriel : info@festivalcountrydesnord-cotiers.com
Site : https://www.festivalcountrydesnord-cotiers.com